

---

Renvoi au comité des dépêches de l'annonce du don que le citoyen Hugues, de Marseille, a envoyé à la Monnaie de Marseille en faveur des familles des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des dépêches de l'annonce du don que le citoyen Hugues, de Marseille, a envoyé à la Monnaie de Marseille en faveur des familles des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 617;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35299\\_t1\\_0617\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35299_t1_0617_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

(comme dit Danton) dans l'univers, et l'Anglais est mort. Cette loi à jamais mémorable dans les annales de l'humanité, abolit l'esclavage dans les deux Indes : elle élève à la dignité d'hommes sept cent mille nègres répandus dans nos colonies; elle les associe à la souveraineté du peuple français; elle répand le bonheur sur la génération présente, et encore plus sur les générations futures en y ressuscitant l'humanité, la fraternité et la paternité.

En voyant deux hommes de couleur, députés de Saint-Domingue, s'embrasser au sein de la Convention nationale, en voyant ce Sénat du monde les embrasser tour à tour, en voyant la négresse tomber évanouie dans les tribunes, pleurer de joie parmi vous, Législateurs, et nous aussi, nous avons goûté le plaisir inexprimable de répandre des larmes. Nous avons député vers un nègre habitant de la commune de Saint-Quentin avec invitation de se rendre à notre séance, le président lui a donné le baiser fraternel pour les sept cent mille nègres de nos colonies et il l'a proclamé membre de la société au milieu des plus vifs applaudissements et des cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Liberté ».

TALBEAU (présid.), ne sachant ni lire, ni écrire, a fait sa marque; FAVREAU (secrét.),  
PAILLET-CARRÉ (secrét.).

(Applaudissements.)

## 45

Le citoyen Gaspard Hugues, de Marseille, annonce qu'il a fait passer à la monnaie de cette ville 36 marcs 1 gros d'argenterie dont il joint le récépissé : il destine cette offrande aux veuves et aux enfans des défenseurs de la patrie morts sur les murs de l'infâme Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des dépêches (1).

[Marseille, 13 pluv II] (2)

Mon âge ne me permet pas de servir la patrie de mon bras, mais trop heureux de pouvoir lui faire quelques sacrifices, j'ai envoyé à la monnaie de cette commune, 36 marcs d'argenterie, (valant 1806 liv.). Mon dessein n'est pas d'en recevoir ! Je destine cette offrande aux veuves et aux enfans des défenseurs de la patrie, morts sous les murs de l'infâme ville de Toulon. Que la Convention reste à son poste, il reste des ennemis à vaincre, de bonnes lois à faire. Le peuple lui a confié le soin de son bonheur : elle ne doit se séparer que lorsqu'elle aura terminé son ouvrage.

## 46

Jacques Hugues, de Marseille, donne à la patrie et fait passer également à la Monnaie de

(1) P.V., XXXI, 208. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.); Ann. patr., n<sup>o</sup> 408; J. Fr., n<sup>o</sup> 507; M.U., XXXVI, 395.

(2) J. Matin, n<sup>o</sup> 552.

cette ville 25 marcs 4 onces 6 gros d'argenterie, pour la valeur en être distribuée aux veuves et enfans des braves défenseurs de la patrie morts sous les murs de l'infâme Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des dépêches (1).

## 47

Le district de Montagne-sur-Mer annonce que dans le courant du mois nivose, on a vendu dans son arrondissement pour 321,910 l. de biens d'émigrés, estimés seulement 149,910 l.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montagne-sur-Mer, 9 pluv. II] (3)

« Représentants,

La dernière corde qui tenait encore l'arc des aristocrates bandée contre les patriotes, est enfin cassée; ils croyaient que les républicains n'auraient point osé acheter des biens d'émigrés, du moins tous ces scélérats ont fait jouer tous les ressorts imaginables pour en empêcher la vente, mais rien n'a pu aveugler les amis de la patrie et ce qui suit en est une preuve convaincante. Nous avons vendus dans le courant du mois de nivose pour 321.250 l. de biens d'émigrés, estimés seulement 149.910 l. Ça va et ça ira, vive la République, Vive la Montagne et les sans culottes qui la défendent ».

BRAZIER (présid.), Ch. PREVOST, BOIVIN,  
DYVINCOURT

## 48

Les autorités constituées et la société populaire de Pont-sur-Rhône, ci-devant Saint-Esprit, félicitent la Convention, et l'invitent à continuer ses grands travaux. Plus de prêtres, plus de rois, est la devise de ces citoyens et l'abrégé de leurs vœux. A l'adresse est joint l'état de la quantité d'or, vermeil et argent envoyé de Pont-sur-Rhône à la monnaie de Montpellier, montant à 829 marcs; plus, en laiton et cuivre, 745 l. Cet état est suivi de la note des autres effets d'armement et d'équipement fournis par la société populaire de Pont-sur-Rhône pendant le mois dernier.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Pont-sur-Rhône, 16 pluv. II] (5)

« Représentants,

Nous avons renversé les autels du fanatisme et du mensonge superstitieux, pour en ériger à la Patrie et à l'humanité. Le peuple de notre

(1) P.V., XXXI, 208. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.).

(2) P.V., XXXI, 208. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.). Mention dans M.U., XXXVI, 396; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1137.

(3) C 291, pl. 933, p. 18.

(4) P.V., XXXI, 208. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.). Mention dans J. Sablier, n<sup>o</sup> 1137.

(5) C 292, pl. 941, p. 10 à 13. Lettre d'envoi, datée du 16 pluv. et signée Dousset (présid.).